

COMMUNE DE CHAMPVOUX

ARRETE DE CIRCULATION N° 2026-18 REFECTION DE VOIRIE ROUTE DE L'EGLISE VC N° 1

Le Maire de CHAMPVOUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal, article 26,

Vu la demande formulée par la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, domiciliée à DARDILLY, (69134), représenté par M. MORTELMANS Jérémy.

Considérant que des travaux de réfection de voirie route de l'église, auront lieu à **compter du 19/10/2026 de 8h00 à 18h00**, afin d'assurer le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité publique aux usagers,

A R R E T E

Article 1 : En raison des travaux à effectuer **Route de l'église commune de Champvoux, VC N° 1, les restrictions seront les suivantes :**

- fermeture à la circulation
- mise en place de panneaux déviation :
 - D174 route de Tronsanges au Silo
 - D110 direction de Chaulgnes

Article 2 : la signalisation des travaux est à la charge et sous l'entière responsabilité de l'entreprise concernée.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi qu'aux extrémités du chantier.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur Départemental du SDIS,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champvoux, le 01 octobre 2026

Le Maire
Jean-Louis ROUEZ



